

## Stratégie lignagère et pouvoir politique en Cornouaille au XI<sup>e</sup> siècle

*Kastel Nin, le château du Lin*, fut très probablement la résidence initiale du lignage comtal qui domina la Cornouaille à partir de la fin du x<sup>e</sup> siècle, *castrum* enchâssé aux confins du comté, non loin des turbulents seigneurs de Léon, nid d'aigle gardant la vallée de l'Aulne, d'où l'on pouvait surveiller amis ou ennemis venant du Nord.

Centre de pouvoir militaire au sortir d'une époque troublée pour l'extrême occident, mais aussi centre de pouvoir châtelain, tel fut *Kastel Nin* avant que la maison de Cornouaille ne connût un prodigieux essor et ne joignît sa destinée à celle du duché de Bretagne.

Nous ne saurons jamais avec certitude qui furent ces hommes qui, au sortir des invasions scandinaves, connurent une position de force telle qu'ils devinrent titulaires de l'*honor* comtal. Nous ne pouvons que constater, à l'aube du XI<sup>e</sup> siècle, tout ou partie de l'étendue de leur fortune foncière au travers des quelques actes de donation dressés pour les sanctuaires cornouaillais. Cette richesse patrimoniale, très certainement considérable, solide assise pour la conquête du pouvoir ou résultante de la possession de celui-ci, ne fera pas l'objet de la présente étude. Plus que le contrôle des réalités institutionnelles, religieuses ou politiques de la *Cornugallia*, nous voudrions nous attacher à déterminer ce qui assura la fortune de la maison de Cornouaille.

En moins d'un siècle, les quatre comtes de Cornouaille qui se succédèrent firent preuve de la même finesse d'analyse politique, d'un sens subtil des alliances à nouer et d'une habile stratégie lignagère qui leur permirent dans une première étape de verrouiller la vie cornouaillaise à leur profit, avant que de leur permettre de transformer cette solide assise locale en un tremplin vers le pouvoir breton.

## I

Budic, premier de la lignée des comtes de Cornouaille qui nous soit connu avec certitude, vivait dans le dernier tiers du x<sup>e</sup> siècle et mourut entre 1008 et 1019 comme nous l'indique une notice du cartulaire de Landévennec (1). Trois listes, énumérant les titulaires de l'*honor* comtal de Cornouaille le mentionnent (2). Il est significatif que la plus ancienne d'entre elles, compilée avec le cartulaire de Landévennec, fut celle de cette abbaye chère au cœur des Cornouaille (3), et dont les moines eurent les premiers le souci d'établir la généalogie d'une famille très anciennement alliée (4). Ce catalogue fut reproduit avec des variantes dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé et plus tardivement dans celui de Quimper. Dans cette dernière version, une précision accompagne le nom de Budic, puisqu'il y est qualifié de *Budic Castellin*. Cela est bien symptomatique d'un sanctuaire, Sainte-Croix de Quimperlé, où les copistes travaillaient sur des matériaux documentaires coupés bien souvent de la matière cornouaillaise (provenant entre autres de la région de Nantes). Les moines de Quimperlé craignaient vraisemblablement que ne soit confondu ce Budic cornouaillais avec des homonymes nantais qui leur étaient d'ailleurs peut-être beaucoup plus familiers. Soyons reconnaissants au copiste de Sainte-Croix qui nous permet ainsi de situer le centre probable des biens patrimoniaux des Cornouaille.

L'origine sociale de la maison de Cornouaille est encore obscure, néanmoins à partir des quelques actes où intervient *Budic Castellin*, il est possible de faire quelques constatations.

Budic apparaît dans les actes du cartulaire de Landévennec à la fin de sa vie. Alors qu'il est souffrant, il donne dans l'acte n° 45 (5) des terres situées dans deux *vicaria*; l'acte suivant le voit à la veille de

(1) *Cartulaire de Landévennec* publié par R.-F. LE MEN et E. ERNAULT, Paris, 1886, t. V des *Mélanges historiques*, pp. 533-600, acte n° 46. Pour la datation de l'acte H. GUILLOTET, *Les actes des ducs de Bretagne 944-1148*, acte n° 10, p. 37. Thèse pour le doctorat en droit soutenue le 4 juillet 1973 - A paraître.

(2) *Cartulaire de Landévennec*, acte n° 54, pp. 576-577.

*Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé* publié par L. MAÏTRE et P. de BERTHOU, 2<sup>e</sup> éd., Paris-Rennes, 1 vol., in 8° (*Bibliothèque bretonne armoricaine* — fasc. IV), pp. 89, 90, 91.

*Cartulaire de l'église de Quimper* publié par le chanoine PEYRON, extrait du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et Léon*, Quimper, 1909, 1 vol., in 8°, pp. 6, 7, n° 3.

(3) La comtesse Judith, épouse du comte Alain Canhiart s'y fera inhumer. J. QUAGHEBEUR, « Un bourg en Cornouaille au début du XII<sup>e</sup> siècle » dans *Actes du Colloque de Locronan*, Brest, 1991. A paraître.

(4) M. SIMON, *L'abbaye de Landévennec*, éd. Ouest-France, 1985, p. 81.

(5) *Cartulaire de Landévennec*, acte n° 45, pp. 572-573.

sa mort donner au monastère une *vicaria* ; parmi les témoins présents, Ehuarn *vicecomes* (6). Dans l'un et l'autre de ces actes, Budic est qualifié de *comes*. Au travers des termes employés, Budic est donc sans contestation possible le détenteur de la *potestas*, puissance publique, en Cornouaille au tout début du XI<sup>e</sup> siècle. L'ancien encadrement carolingien persiste donc à cette époque, néanmoins les réalités institutionnelles recouvertes par les termes cités sont-elles les mêmes que deux siècles auparavant ? Nous voyons cependant au travers de ces mentions un comte, accompagné de son vicomte, Ehuarn vicomte de Quimper (6 bis), administrer un territoire subdivisé en vigueries. Ce comte possède les revenus du *fisc* (en totalité ou en partie) puisque son petit-fils Alain Canhiart donne en 1047-1055 au monastère de Locmaria un moulin situé dans la *foresta* de Fouesnant (7), preuve que la famille comtale contrôle la *foresta*. La tourmente scandinave n'a donc pas effacé en Cornouaille des structures précédemment existantes ou restaurées par le duc Alain Barbe-Torte, qui a certainement rencontré à la cour du roi Athelstan, le carolingien Louis IV.

Alain Barbe-Torte, qui avait des droits certains en Cornouaille (8), a vraisemblablement veillé à restructurer une principauté qui, comme le pense H. Guillotel, a connu une installation scandinave (9). La disparition du duc en 952 a entraîné dans le comté une vacance de pouvoir ; la période qui suivit a vu l'émergence des Cornouaille et cela dans la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle. Cette famille avait auparavant très certainement cotoyé le pouvoir nantais par l'intermédiaire de Landévennec, sanctuaire religieux mais aussi centre politique d'où partit la tentative de restauration du duché accomplie par le fils de Mathuedoi. Il faudrait déterminer en outre quel a pu être son rôle lors des invasions scandinaves.

Peut-être châtelains à l'origine, ces hommes paraissent rompus dans cette période de troubles aux calculs politiques subtils. Ainsi une alliance avec la maison de Rennes semble-t-elle se dégager de l'examen de certains textes.

Comment interpréter en effet la présence du duc Alain III auprès

(6) *Cartulaire de Landévennec*, acte n° 46, p. 573.

(6 bis) Le vicomte résidant auprès du comte dont il est l'adjoint, à Quimper donc, cité comtale et épiscopale, Ehuarn peut être qualifié de vicomte de Quimper.

(7) A. de la BORDERIE, Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> siècles), extrait des *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 19 ; du même, « Chartes inédites de Locmaria de Quimper », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXIV, 1897, p. 99.

(8) Le comté de Cornouaille était jadis dominé par son père Matuedoi, H. GUILLOTEL, « Le premier siècle du pouvoir ducal breton 936-1040 », dans *Actes du 103<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Nancy-Metz, 1978, pp. 63-84.

(9) Cf. note n° 8, *supra*.

de Budic mourant (10)? Cet acte peut être daté de 1008-1019, Alain III vient d'accéder au pouvoir puisque son père Geoffroy a disparu en 1008; encore adolescent il est sous la tutelle, avec son frère, de leur mère la duchesse Havoise (10 bis). Sa présence en Cornouaille ne peut donc être de son fait seul, elle résulte d'une décision de son entourage (la duchesse Havoise ou les conseillers du duc défunt); elle est probablement la poursuite de la politique cornouaillaise du duc Geoffroy. On ressent dans le clan rennais la nécessité de sceller ou de consolider une politique d'entente: le jeune duc se déplace, l'enjeu est donc d'importance. La maison de Rennes tient à s'assurer de bonnes relations avec le successeur de Budic. La maison de Cornouaille apparaît être ainsi au tout début du XI<sup>e</sup> siècle et pour une époque légèrement antérieure, une alliée de la maison de Rennes. En outre, on reconnaît le pouvoir des Cornouaille, on cautionne ce qui va suivre, l'*honor* comtal transmis au fils de Budic, l'évêque Benoît. Les Cornouaille s'intègrent ainsi à une hiérarchie de pouvoir qui justifie la détention de l'*honor* comtal, ils ne sont donc pas vraisemblablement les usurpateurs d'un titre dont ils se seraient emparés par la force.

Benoît accède à l'évêché de Cornouaille après 990; dans une charte-notice du 28 juillet 990, Conan le Tort dote le Mont-Saint-Michel; sont cités dans cet acte les titulaires de tous les diocèses de Bretagne, parmi ceux-ci *Horatius episcopus Cornugallie* (11). Horatius ne figure pas dans la liste épiscopale jointe au cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé (12); avant le nom de Benoît est cité un certain Gulhoët, personnage que nous retrouvons sous le vocable de Golohet dans la liste du cartulaire de Quimper (13). Cette omission dans les archives même de l'église-cathédrale, plus qu'à l'incurie d'un scribe ou à une source documentaire incomplète, n'est-elle pas due plutôt à un silence prudent quant au devenir d'Horatius ou à la fin de son épiscopat? La mainmise sur l'évêché se fit du vivant de Budic puisque Benoît dans l'acte n° 46 de Landévennec est qualifié d'évêque (14).

(10) *Cartulaire de Landévennec*, acte n° 46, p. 573.

(10 bis) Le mariage de Geoffroy et d'Havoise, sœur de Richard II duc de Normandie eut lieu au Mont-Saint-Michel après 996 (le même jour Richard épousa la sœur de Geoffroy). Alain est l'aîné.

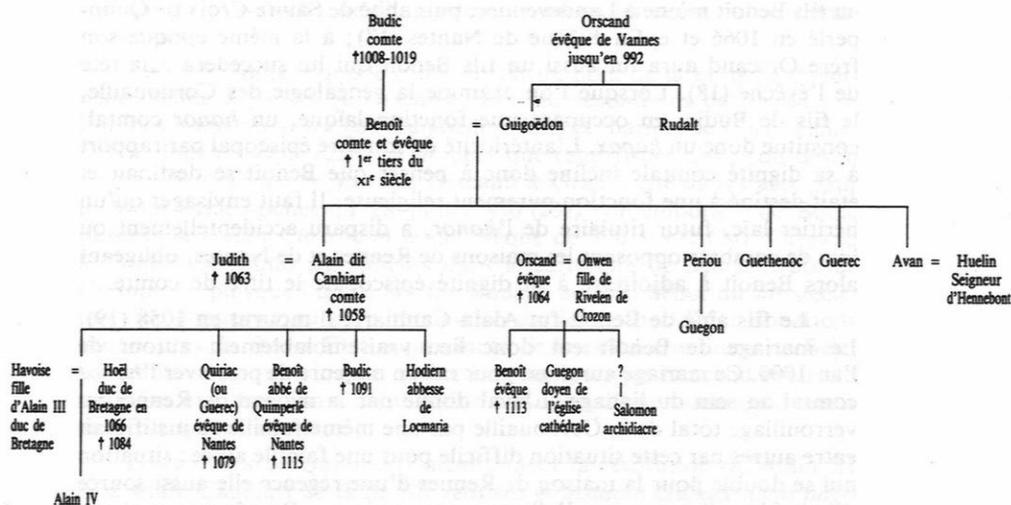
Guillaume de JUMÈGES, *Gesta Normannorum ducum*, éd. J. MARX, Rouen-Paris, 1914, 1 vol., 8° (*Société de l'histoire de Normandie*); H. GUILLOTTEL, *Les actes...*, acte n° 9, p. 35.

(11) H. GUILLOTTEL, *Les actes...*, pp. 21-30, acte n° 6.

(12) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., p. 88.

(13) *Cartulaire de... Quimper*, pp. 4-6, n° 2.

(14) *Cartulaire de Landévennec*, p. 573: ...*Benedictus episcopus, filius istius Budic testis.*



Les travaux de K.F. Werner ont démontré qu'au haut Moyen Age on ne pouvait porter qu'un nom qui avait appartenu déjà à un membre du lignage ancestral, masculin ou féminin (14 bis). La répétition ou la variation des noms de personnes dans les familles, outre le fait qu'elle obéissait à des règles précises (15), permettait la transmission d'un contenu *magique* du nom et faisait allusion à une charge, à une position occupée par l'ancêtre. Cela peut-il nous aider à mieux cerner le personnage de Benoît ?

Dom Marc Simon voit peut-être dans l'abbé Benoît de Landévennec au moment des invasions scandinaves un membre de la future famille comtale (16). Benoît, *Benedictus*, est sans conteste un nom inspiré aux Cornouaille par la proche abbaye des fils de saint Benoît. Nom à forte connotation religieuse et spirituelle, il est digne d'être porté par un abbé ou un évêque. Ce qui sera le cas puisque le comte Alain Canhiart aura

(14 bis) K.F. WERNER, *Bedeutende Adelsfamilien im Reich Karls des Großen*, dans *Karl der Große. Lebenswerk und Nachleben*, publié sous la direction de Wolfgang BRAUNFELS. T. 1, *Persönlichkeit und Geschichte*, publié par H. BEUMANN, Düsseldorf, 1965 et 3<sup>e</sup> éd. 1967, pp. 83-142.

(15) Le nom de l'aîné provenant, sauf en cas d'union exogamique, de la branche paternelle, celui du cadet du lignage maternel.

(16) Cf. note n° 4, *supra*.

un fils Benoît moine à Landévennec, puis abbé de Sainte-Croix de Quimperlé en 1066 et enfin évêque de Nantes (17); à la même époque son frère Orscand aura lui aussi un fils Benoît qui lui succèdera à la tête de l'évêché (18). Lorsque l'on examine la généalogie des Cornouaille, le fils de Budic, en occupant une fonction laïque, un *honor* comtal, constitue donc un *hapax*. L'antériorité de son titre épiscopal par rapport à sa dignité comtale incline donc à penser que Benoît se destinait et était destiné à une fonction purement religieuse. Il faut envisager qu'un héritier laïc, futur titulaire de l'*honor*, a disparu accidentellement ou lors de combats opposant les maisons de Rennes et de Nantes, obligeant alors Benoît à adjoindre à sa dignité épiscopale le titre de comte.

Le fils aîné de Benoît fut Alain Canhiart; il mourut en 1058 (19). Le mariage de Benoît eut donc lieu vraisemblablement autour de l'an 1000. Ce mariage aurait eu pour raison majeure de préserver l'*honor* comtal au sein du lignage. L'aval donné par la maison de Rennes au verrouillage total de la Cornouaille par une même famille se justifierait entre autres par cette situation difficile pour une famille alliée; situation qui se double pour la maison de Rennes d'une régence elle aussi source de conflits, d'autant que l'alliance contractée par Benoît ne remet pas en cause la fidélité des Cornouaille à la maison de Rennes, bien au contraire.

Au travers du prisme utilisé précédemment peut-on déterminer qui est Guigoëdon ou Guinoëdon, épouse de Benoît, citée dans les annales de Sainte-Croix de Quimperlé (20) et la pancarte de Locmaria (21)? Les mentions féminines sont rares dans les actes de cette époque, où l'on est vite oublieux de l'apport féminin des lignages; cette précision veut

(17) Cf. « *Annales* » dans *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., p. 104; *MLXXXI Benedictus abba sancte Crucis frater Hoeli comitis Nannetensis episcopus efficitur.*

« *Nécrologe de Landévennec* » publié par J.-L. DEUFFIC dans *Britannia Christiana*, Daoulas, 1985.

p. 5 *Maiius: Pridie nonas maii, obiit Benedictus episcopus Nannetensis, qui fuit monachus sancti wingualcei et abbas sancte Crucis.*

(18) Orscand mourut en 1064, Benoît lui succéda avant de disparaître lui-même en 1113.

« *Annales* » dans *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., p. 104 et p. 106.

*MLXIV Orscandus episcopus Cornugallie vitam finit, MCXIII Benedictus corisopitensis episcopus finivit vitam.*

(19) « *Annales* » dans *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., p. 103: *MLVIII Alanus comes Cornugallie, Kemperlegiensis monasterii fundator et pater, migrat ab hac vita.*

(20) « *Annales* » dans *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., p. 102: *MVIII... quam noverat ipse dux ex dotalicio ejus matris nomine Guinoedon suam esse.*

(21) Cf. note n° 7, *supra*. « *Chartes inédites...* » dans *BSAF*, t. XXIV, p. 98. *...consentiente Guiguedon cum domino suo et filiis et militibus.*

insister sur le souvenir de Guigoëdon, prégnant au point qu'on veuille le conserver.

La règle voulant que le cadet portât un nom de la branche maternelle incline à penser qu'Orscand, nom du second fils de Benoît, est l'un des noms apportés par Guigoëdon dans la maison de Cornouaille. Orscand sera évêque (22); on ne peut que rapprocher alors son destin de celui de l'évêque de Vannes, Orscand le Grand, cité dans l'acte pour le Mont-Saint-Michel du 28 juillet 990 (23), contemporain de Budic puisque la *Gallia Christiana* le dit évêque de 970 à 992 (24). Orscand le Grand est connu par ailleurs dans le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé, puisque l'un de ses fils Rudalt, au tout début du XI<sup>e</sup> siècle, fait des donations au petit monastère de Saint-Cado (25); donations situées près du fleuve Etell à proximité de la petite commune de Belz. La famille est possessionnée en bord de mer puisque Orscand le Grand avait fait une donation à Saint-Aubin d'Angers d'une saline qu'il tenait de droit héréditaire (26).

Les annales de Quimperlé mentionnent la restitution qu'Alain III fit à Alain Canhiart de Belle-Isle *reddens ei insulam Guedel, cum pago qui dicitur Bels, quam noverat ipse dux ex dotalicio ejus matris nomine Guinoëdon suam esse*. Il n'est donc pas téméraire de conclure que Guigoëdon (ou Guinoëdon) est la sœur de Rudalt, donateur de Sainte-Croix, fille de l'évêque Orscand le Grand, dont la famille possessionnée dans le *pagus* de Belz, justifie l'héritage de Belle-Isle par le comte Alain Canhiart. Orscand le Grand est dépeint par la chronique de Nantes comme un allié vigoureux du duc Conan contre la maison de Nantes (27). Malheureusement nous n'avons à notre disposition que la traduction qu'en a faite P. Le Baud, aussi faut-il prendre avec une extrême prudence les assertions de cet historien.

Le mariage de Benoît, outre qu'il permettait la transmission de

(22) Il mourut en 1064, cf. note, n° 18, *supra*.

(23) Cf. note n° 11, *supra*.

(24) *Gallia Christiana*, t. XIV, province de Tours, col. 922-923.

(25) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., acte n° CII, pp. 256-257.

(26) *Gallia Christiana*, t. XIV : *Auriscandus, aut Orscandus episcopus, ut opinantur, venetorum aderat Andegavi x cal. Junii 970, vel potius 971, ea die Alberto abbati S. Albini, salinam tradens, quam haereditario jure ea tenuis possederat*.

*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, publié par A. Bertrand de BROUSSILLON, Angers, 1896, 2 vol., in 8° et Paris, 1903, 3 vol., in 8° (*Doc. historiques sur l'Anjou...*), t. II, p. 381.

(27) *La chronique de Nantes (570 environ-1049)*, éd. René MERLET, Paris, 1896, 1 vol., in 8° (*Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*), pp. 127 et 128.

Conan s'empara de toute la Bretagne, vint à Nantes, prit le château d'Alain Barbe-Torte, le donna en garde à Auriscand évêque de Vannes, édifia le premier château du Bouffay et tint la cité pendant deux ans.

l'honor comtal dans la maison de Cornouaille, augmentait un peu plus le prestige du lignage en unissant deux familles originaires de comtés différents, mais constituant un bloc uni au sud de la Bretagne, jouxtant la puissance rivale de la maison de Nantes. Il faut souligner qu'en se mariant Benoît suit (ou inaugure) la règle qui sera celle du lignage laïque des Cornouaille, et qui assurera sa fortune future, contracter une union avec un lignage extérieur au comté (28).

Sans s'appesantir sur l'origine du nom de Guigoëdon ou Guinoëdon, l'on peut juste remarquer que cette jeune fille est issue de la marche de Bretagne confiée à l'époque carolingienne aux Garnier-Gui-Lambert, grand lignage issu d'Austrasie. Il nous sera possible de revenir sur cette ascendance dans la thèse actuellement en cours (29).

De cette union allaient naître plusieurs enfants; l'aîné Alain serait comte de Cornouaille, le cadet Orscand évêque de Quimper, donnant naissance chacun à un lignage aristocratique, l'un laïque, l'autre ecclésiastique. Alors même que le verrouillage total de la vie politique et religieuse de la Cornouaille perdure au XI<sup>e</sup> siècle, le lignage continuant une habile politique d'alliances va poursuivre son prodigieux essor vers le pouvoir ducal.

## II

*Benedictus comes et episcopus parcium cornubiensium*, ainsi est qualifié le comte-évêque dans l'acte n° 47 du cartulaire de Landévennec (30); il a bien en effet sous son gouvernement les *pagi* du comté de Cornouaille qui apparaissent en filigrane dans les textes : ceux du Cap-Sizun (31), du cap Caval (32), de Trégunc (33), du Porzay (34), de

(28) Son fils Alain Canhiart épousera Judith fille du comte de Nantes. Son petit-fils Hoël, Havoise, sœur du duc de Bretagne, de la maison de Rennes.

(29) J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*.

(30) *Cartulaire de Landévennec*, p. 573.

(31) *Cartulaire de Quimper*, Alain Canhiart donne après avoir remporté une victoire sur les Normands une terre dans le *pago* de Cabsizun « *quandam tribum nomine Lezbugar in pago Cabsizun in plebe que dicitur Buzoc...* », p. 133.

(32) *Cartulaire de Quimper*, Alain : *tum vero voti sui memor omnia que sui juris erant in quadam tribu nomine Tresgalet, que est in Ploeneor in pago Capcavall*.

(33) *Cartulaire de Quimper*, Guethenoc : *Guezennec vero Benedicti consulis et episcopi filius medius moriens, in perpetuum dedit sancto Chorentino in communem canonicorum prebendam, villam unam nomine Kan cribur in plebe nevez in pago Treguent*, pp. 135 et 136.

(34) *Cartulaire de Quimper*, Hoël : *Quibus ergo superatis, unam villam Pentraez in plebe sent Nic in pago Porzoed...*, p. 136.

Fouesnant (35) et du Faou (36), encore que pour certains d'entre eux il s'agisse peut-être de *pagi minores*. Pour J.-F. Lemarignier, la dislocation du *pagus* n'eut pas lieu avant le milieu du XI<sup>e</sup> siècle; si cette analyse s'applique à l'extrême ouest du duché breton, c'est un pouvoir relativement stable que Benoît transmet à ses fils (37).

Cette passation de pouvoir se dessine dans la pancarte de Locmaria, au travers de la donation initiale faite pour le petit sanctuaire par le comte-évêque assisté de ses deux fils (38). Alain est qualifié de *Bellator fortis*, latinisation du surnom celtique Canhiart, l'homme de guerre courageux (39), preuve que ses qualités de *miles* ont déjà eu à s'exercer à l'extérieur du comté ou en son sein. Orscand lui, est dit évêque; il est donc associé du vivant de son père à l'épiscopat. Benoît veut-il ainsi être certain que la transmission de cette dignité se fera aisément?

G. Duby s'est penché voici quelques années sur l'apparition de ces branches ecclésiastiques ou laïques au sein des lignages aristocratiques, phénomène porteur de fortes tensions, les uns et les autres ayant des intérêts divergents. Qu'en est-il en Cornouaille?

Benoît a donné à son fils aîné un nom, Alain, en rupture avec la tradition familiale (pour ce que l'on peut connaître de la généalogie des comtes de Cornouaille tout au moins). Ce *cognomen* prédispose à l'exercice de l'autorité publique en Bretagne; il n'est que de faire référence à ses prédécesseurs glorieux Alain le Grand ou Alain Barbe-Torte. Un nom aussi qui fait que celui qui le porte est un unificateur, un vainqueur, un homme destiné à avoir sous son contrôle des territoires jusqu'alors dissociés. Son surnom de *bellator fortis* qui lui est donné alors qu'il est encore jeune, s'il est bien caractéristique des *juvenes* pleins de fougue (39 bis), est peut-être à rapprocher du qualificatif de *Bellige-*

(35) *Cartulaire de Landévennec*, Diles... *Tref Cunhour in pago Fuenant*, acte n° 43, p. 571.

(36) *Cartulaire de Landévennec...*, in *pago Enfou in Ploe Ermeliac*, acte n° 29, p. 565. J.-L. DEUFFIC dans *Le Cartulaire de Landévennec*, dans *Britannia Christiana*, cf. note n° 17, *supra*. Identifie ce *pagus Enfou* avec le Faou.

(37) J.-F. LEMARIGNIER, La dislocation du *pagus* et le problème des *consuetudines* (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) dans *Mélanges...* Louis Halphen, Paris, 1951, pp. 401-410.

(38) Cf. note n° 7, *supra*. Alain destiné à l'héritage comtal mais qui ne porte pas encore le titre puisque Benoît est vivant et Orscand qui, lui, est déjà qualifié d'*episcopus*.

(39) *Alanus cognomento Cainard*, mention figurant à de nombreuses reprises dans le cartulaire de Quimperlé, est bien traduit par le scribe de Locmaria en *Bellator fortis*. Un contemporain du comte n'est-il pas à même de nous donner le sens latin exact du surnom celte d'Alain? Malgré ce qu'en pensait L. FLEURIOT dans son article paru dans *Études celtiques*, t. XIX, 1982, p. 273, publié par le CNRS.

(39 bis) Si BUDIC signifie bien *victorieux*, comme le suggère E. Ernault dans l'index de l'édition du *Cartulaire de Landévennec*, p. 581, Alain s'inscrit bien par son surnom dans la lignée de ses ancêtres guerriers.

*rator fortis* donné à Alain Barbe-Torte dans la chronique de Nantes (40). L'apparition de ce nom dans le lignage cornouaillais ne peut être dissociée de la politique d'alliance avec la maison de Rennes : y a-t-il eu filiolage avec Alain III? Quoi qu'il en soit, donner à son fils aîné le nom d'Alain matérialise un peu plus pour le comte de Cornouaille Benoît l'entrée dans la mouvance de Rennes.

Benoît qui meurt dans le premier tiers du XI<sup>e</sup> siècle est peut-être à l'origine des tractations préparant le mariage d'Alain avec Judith, fille du comte de Nantes. Cette union, célébrée peu avant 1030 (41), se situe dans une période qui voit s'apaiser les guerres opposant les maisons rivales de Rennes et de Nantes. Il faut voir dans ces nouveaux liens tissés avec l'extrême sud de la Bretagne peut-être une continuation de la politique amorcée par Benoît lorsqu'il épousa Guigoëdon.

Alain reprend la titulature de son père pour ce qui concerne le titre comtal : *comes nobilis cornubiensium parciun* (42). On retrouve dans son entourage le vicomte de Quimper, Morvan (43), vicomte qui entre à un moment donné en rébellion (44). Apparaissent donc des problèmes nouveaux pour le comte de Cornouaille au sein de sa principauté; des familles jusqu'alors fidèles commencent à s'ériger en puissances indépendantes.

Là encore la Cornouaille n'est pas à l'écart des bouleversements sociaux que connaît l'occident médiéval; il faut voir dans cet exemple précis l'application de l'analyse faite par J.-F. Lemarignier sur la dislocation du *pagus* qui aurait lieu dans notre région au milieu du XI<sup>e</sup> siècle.

Si le comte de Cornouaille connaît sur le territoire relevant de sa *potestas* des problèmes inhérents à l'évolution sociale d'alors, il n'en garde pas moins le souci de continuer à mener la politique brillante jusqu'alors suivie par la famille. Outre son union avec Judith, descendante d'Alain Barbe-Torte, Alain (ou son père Benoît) marie leur sœur et fille avec Huelin, seigneur d'Hennebont et seul détenteur d'un *castrum*

(40) *La chronique...* éd. R. Merlet, chap. XXXII, p. 96 : *iste dux Alanus fuit vir potens ac valde adversus inimicos suos belligerator fortis, habens et possidens omnem Britanniam...*

(41) Si l'on en juge par les dates de décès des enfants nés de cette union, Hoël mourut en 1084, Quiriac en 1079, Benoît en 1115, Budic en 1091.

(42) *Cartulaire de Landévennec*, acte n° 48, p. 574.

(43) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., acte n° IX, pp. 147-148 où la comtesse Judith abandonne une partie de son douaire au monastère.

(44) *Cartulaire de Quimper*, le second acte relate un vœu formulé par le comte lors d'une campagne entreprise contre l'ost de Morvan. Victorieux, à son retour il donne à saint Corentin tous ses droits sur un domaine dans le *pagus de Cap Cavall*. Morvan est qualifié de *rebellis*, il s'agit donc bien là du non-respect d'un lien de fidélité qui l'unissait au comte de Cornouaille.

dans les actes du cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé (45); c'est dire le prestige du personnage qui contrôle vraisemblablement militairement et économiquement la voie romaine du sud de la Bretagne et la montée vers la Cornouaille. Cette monnaie médiévale que sont les femme, sœur ou fille à marier sert ici encore la politique expansionniste du lignage.

La fondation de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé peu avant 1050 est bien symptomatique d'une étape dans la progression sociale des Cornouaille. Toute famille aristocratique souhaite avoir une nécropole familiale, lieu de prières ininterrompues pour ses membres défunts (46). Sainte-Croix paraît excentrée lorsque l'on regarde les possessions de la famille; il faut voir en effet dans cette fondation essentiellement une visée politique. Quimperlé avant d'être un *avant-poste* religieux (Benoît frère d'Alain, moine de Landévennec, en deviendra l'abbé, preuve que le cœur de la Cornouaille est chasse gardée du lignage épiscopal) est une *fondation politique*. Par sa mère Guigoëdon, Alain a peut-être des prétentions sur le comté vannetais dont l'histoire nous apparaît floue pour ces périodes.

Parallèlement qu'en est-il de l'évolution du lignage ecclésiastique et quels sont ses rapports avec le lignage comtal?

Si Benoît en nommant son fils Alain l'a chargé de l'exercice de l'autorité publique dans son comté, en donnant à Orscand le nom de son prestigieux grand-père, évêque de Vannes, a-t-il songé que son fils pourrait prétendre à cet épiscopat? Très certainement l'évêché cornouaillais lui est destiné: en s'unissant à Guigoëdon, Benoît préservait l'*honor* comtal au sein des Cornouaille, mais il n'était certainement pas question de revenir sur l'appropriation de l'épiscopat accomplie lors du vivant de Budic. Comté et évêché sont devenus biens patrimoniaux des Cornouaille. Là encore nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses: tout au plus peut-on souligner que du vivant d'Orscand, l'évêque de Vannes est un certain Budic (47), ce nom connu chez les Cornouaille est-il la trace d'un lien de parenté entre les deux évêques?

Orscand, tout comme Benoît, est un nom à forte connotation spirituelle chez les Cornouaille, puisque figure sur la liste des abbés de Landé-

(45) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, acte n° X, pp. 149-150.

(46) J. QUAGHEBEUR, « Aristocratie et monachisme autour de Sainte-Croix de Quimperlé aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles » dans *Sous la règle de saint Benoît...*, Genève-Paris, 1982, 1 vol., in 8° (*École pratique des Hautes Études, IV<sup>e</sup> section*, t. 47), pp. 199-211.

(47) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, acte n° X, p. 150. Dans cet acte Huelin, seigneur d'Hennebont, abandonne à l'abbaye divers biens lui appartenant en présence du comte de Cornouaille Alain Canhiart, de Judith, de l'évêque Orscand, d'Avan.

venec (en 22<sup>e</sup> position) un dénommé Orscand (48). L'évêque Orscand, à l'instar de son père, se marie. Sans doute faut-il voir ici le souci de conserver le patrimoine épiscopal, mais aussi de créer une branche ecclésiastique face au lignage laïque et comtal de son frère Alain. Preuve de ces tensions interlignagères, les biens qu'Orscand doit abandonner à son frère pour avoir le droit d'épouser Onwen, fille du seigneur de Crozon (49). L'évêché deviendra *chasse gardée* du lignage ecclésiastique, puisque le fils d'Orscand, Benoît, lui succèdera, Guegon, son autre fils, sera doyen de l'église-cathédrale et son neveu Salomon en sera l'archidiacre (50). Tout comme la vie politique et religieuse du comté est dominée par les Cornouaille, on constate un verrouillage total de la vie religieuse quimpéroise au profit du lignage ecclésiastique.

Malgré tout, signe des temps et de la pénétration des idéaux grégoriens, avec Alain et Orscand s'amorce une politique de donations ou de restitutions de biens au profit de l'église-cathédrale et des autres sanctuaires cornouaillais. Même si les actes du cartulaire de Quimper montrent des tensions au sein des deux lignages, alternent donations puis réappropriations (51). Les intérêts sont trop importants pour que les héritiers acceptent sans faillir des abandons qui doivent leur paraître disproportionnés. Mais la réforme grégorienne est en marche, et le lignage ecclésiastique est promis à un inexorable déclin ; Quiriac, fils d'Alain Canhiart qui a embrassé l'état ecclésiastique puisqu'il sera évêque de Nantes, mais qui est issu de la branche laïque du lignage — et ceci explique peut-être cela — sera l'un des principaux artisans de la propagation de ces conceptions destructrices pour les héritiers d'Orscand (52).

Benoît resté célibataire, pour ce que nous en savons, ne transmettra donc pas la dignité épiscopale à un homme de son sang, lorsqu'il s'éteindra en 1113 ; il sera remplacé par un homme *neuf*, Robert, au nom roman,

(48) *Cartulaire de Landévenec*, pp. 551-552.

(49) *Cartulaire de Quimper*, pp. 117 et ss.

(50) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, actes n° LXII, p. 203 et n° LXXIV, pp. 220-221.

(51) *Cartulaire de Quimper*, pp. 134-135. La seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle verrait-elle des difficultés chez les *possessiores* qui les amèneraient à revenir sur des donations effectuées par leurs parents ou à revendiquer une compensation auprès des établissements bénéficiaires. On ne peut s'empêcher d'évoquer la recherche ardente de numéraire de la part d'Hoël et d'Alain IV dont témoigne le cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé.

(52) *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, p. 104 : *MLXXVII Quiriacus Nannensis episcopus moritur*, cf. R. BLANCHARD, Airard et Quiriac, év. de Nantes (1050-1079) dans *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* 1898.

H. GUILLOT, La pratique du cens épiscopal dans l'évêché de Nantes. Un aspect de la réforme ecclésiastique en Bretagne dans la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, dans le *Moyen Age*, 1974, pp. 5-49.

introduceur de conceptions nouvelles de l'épiscopat qui n'iront qu'en s'amplifiant tout au long du XII<sup>e</sup> siècle.

Le lignage comtal continue quant à lui sa progression régulière, par l'union du fils aîné d'Alain Canhiart, Hoël, à la fille d'Alain III, sœur du duc Conan II, Havoise; l'alliance des maisons de Rennes et de Cornouaille s'affirme donc encore un peu plus.

Peut-on faire quelques remarques quant à la stratégie lignagère des Cornouaille à cette époque? Les enfants d'Alain Canhiart entrent massivement dans les ordres (ceux d'entre eux que nous connaissons au travers des textes) (53). Ainsi l'autorité de l'héritier de l'*honor* comtal est-il au sens propre incontestable, l'héritage comtal (pouvoir institutionnel comme biens patrimoniaux) est ainsi cadencé. Notons tout de même qu'un héritier mâle potentiel est *gardé en réserve*, Budic, au nom prédestiné (54).

L'autorité dont Hoël dispose sur le comté à partir de 1058, date de la mort de son père, serait moins assurée; il n'est pas sûr qu'Hoël jouisse des mêmes vertus guerrières que le *bellator fortis* qui l'a précédé, pour faire face aux *tyrannos* cornouaillais dont parlent les textes. Le milieu du XI<sup>e</sup> siècle voit, comme l'a constaté à Nantes et à Rennes H. Guillotel (55), les vicomtes abandonner les chefs-lieux de comté pour s'établir dans des régions dont ils prennent le nom, souvent au cœur de leurs possessions patrimoniales. Ainsi en est-il pour Ehuarn, fils de Morvan (56), petit-fils du vicomte Ehuarn, présent aux côtés de Budic mourant (57), qui désormais est devenu vicomte du Faou.

Alors même que des puissances locales sont en pleine croissance, la maison de Cornouaille accède au titre ducal, effaçant en quelque sorte l'influence du lignage en Cornouaille, tout au moins diminuant son importance. Hoël restera un *prince consort*, il lui sera difficile d'imposer son autorité dans le duché; la maison de Cornouaille n'acquerra de légitimité qu'avec son fils Alain IV dans les veines de qui coulait le sang

(53) Benoît, moine de Landévennec, fut abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, puis évêque de Nantes, Quiriac évêque de Nantes, Hodiernne abbesse de Locmaria.

(54) *Cartulaire de... Sainte-Croix de Quimperlé*, 2<sup>e</sup> éd., *MXCI obiit Budic, frater Hoeli comitis*, p. 105, donateur de l'abbaye dans l'acte n° LXIII, p. 203 d'une terre dite *Lesinadou en Plomeur*.

(55) H. GUILLOTEL, « Les origines du bourg de Donges. Une étape de la redistribution des pouvoirs ecclésiastiques et laïques aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles » dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 84, 1977, pp. 543-552, et « Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040) » dans *Actes du 103<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes*, Nancy-Metz, 1978, p. 82.

(56) Les noms de Morvan et d'Ehuarn sont portés aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles par les vicomtes du Faou. Cf. H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles » dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 37, note 47.

(57) Cf. note 10, *supra*.

des anciens ducs. Cette montée en puissance dans le duché s'accompagnera d'un relatif abandon de sa présence dans le berceau cornouaillais. Ses interventions seront épisodiques dans les actes cornouaillais. Le centre du pouvoir en effet s'est déplacé, il se trouve désormais à l'est du duché. La Cornouaille ne paraît même plus fournir de revenus suffisants aux deux princes qui n'interviendront dans la monastère familial de Sainte-Croix de Quimperlé que pour y venir chercher, semble-t-il, du numéraire (58).

La liste des comtes de Cornouaille dressée par un moine de Landévennec s'arrête au nom d'Hoël, fils d'Alain Canhiart. Rédigé dans une abbaye *amie* vers 1050, ce catalogue témoigne probablement du souci du comte de l'époque d'établir l'ancienneté de son lignage. Ce n'est que quelques décennies plus tard que fleurira en *Francia* une littérature généalogique; sans doute faut-il en voir ici une première esquisse.

Le paradoxe du destin des Cornouaille fit que cette conscience lignagère naquit au moment où la dynastie comtale, *aspirée* par le pouvoir ducal, entamait un effacement progressif de son rôle dans le berceau cornouaillais. La responsabilité ducale proche amena les comtes à établir le prestige de leur filiation ancestrale.

La présente étude aura montré que loin d'être des *parvenus*, comme certains historiens ont pu le penser ou l'écrire récemment, les Cornouaille ont su s'allier aux grandes maisons du duché, Rennes et Nantes, alliances politiques ou matrimoniales. Cette stratégie lignagère s'amorce dès le comte Budic, allié de la maison de Rennes, qui lui a peut-être confié l'*honor* de Cornouaille; mais c'est Benoît qui entamera une percée du pouvoir cornouaillais vers le sud de la Bretagne, sortant ainsi le lignage de ses frontières, pour lui donner une dimension *bretonne*. Il sera le premier à donner à son fils aîné un nom en rupture avec la tradition familiale. On sait qu'à cette époque la répétition ou la variation des noms au sein d'un lignage est l'indice d'une conscience familiale; le choix du nom d'Alain est donc bien significatif: tous les espoirs cornouaillais reposent sur l'héritier de l'*honor*. S'il continue l'habile politique d'alliances de ses pères, Alain Canhiart, le *bellator fortis*, sera aussi un guerrier prompt à prendre les armes pour la défense de ses alliés ou de ses territoires. Car il ne faut pas oublier que les Cornouaille avant d'être de savants tacticiens du lignage furent des hommes de guerre. Point de mièvrerie ni de tergiversations, le fondateur du lignage connu avec certitude est Budic, le *victorieux*: son nom l'indique, il a su triompher de tous ses ennemis au sein du comté, intérieurs ou extérieurs, mettant en place la puissance cornouaillaise qui connut le succès que l'on sait en moins d'un siècle.

Joëlle QUAGHEBEUR

(58) Cf. note 46, *supra*.